



AVIS PUBLIC

ÀUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC en vertu de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 220-2021 intitulé « Règlement numéro 220-2021 amendant le règlement de zonage numéro 220-2018 (Usage public et institutionnel dans la zone P-02) ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 220-2018 afin d'insérer dans la zone P-02 la sous-classe d'usage publique et institutionnelle P110 (Établissements d'enseignement et centres de formation, à l'exception des établissements d'enseignement collégial et universitaires). La modification vise à régulariser l'occupation commerciale lors de la révision des règlements d'urbanisme effectuée en 2018 et qui a eu pour effet de rendre désuète l'usage de l'établissement d'enseignement dit comme tel au 115, rue Émilie.
3. Le projet de règlement numéro 220-2021 ne constitue pas de disposition propre à un règlement susceptible d'appartenance différenciée de fait après avoir obtenu un équipement collectif de propriété publique et relatif au secteur de l'éducation en vertu de l'article 121.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
4. Une copie du projet de règlement numéro 220-2021 est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse Internet suivante :

<https://www.sjm.qmcc.ca/ressources/avis-public-projet-de-reglement-no-220-2021-en-zonage>

5. Le projet de règlement peut également être obtenu par e-mail au urbanisme@sjm.qmcc.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 71, rue Principale, durant les heures régulières (de lundi au jeudi, de 9 h à 16h30) ou le vendredi de 9 h à 13h.
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la situation d'urbanisme et de circulation qui devrait pointer sur ce projet est simplifiée par un appel de consultations de type public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires au regard de ce projet, au plus tard le 30 juin 2021 :
 - Par e-mail au : urbanisme@sjm.qmcc.ca
 - Par lettre à l'attention de M. Martin Gigué, urbanisme et permis au 71, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (Q.C.), H9E 1S0 ou via le chat à compter d'abord à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse.

Décreté à Saint-Jacques-le-Mineur, ce mardi 15 juin 2021

Isabelle Arsenault

Urbanisme général et services-urbanisme